



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 07 janvier à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Fouilleuse – 1 impasse de la Mairie – en séance publique sous la présidence de Madame le Maire SORBARA Gislaine.

**PRÉSENTS**

Mesdames : BARA Céline, CHOCU Emilie, FLANDRE Laurine, SORBARA Gislaine

Messieurs : BOURGUIGNON Stéphane, PTASZYK Roger, VRIGNAUD Thomas, BAILLEUL Joachim, FLANDRE Baptiste

**ABSENTS**

Madame : ZELMAN COLBOC Annette

Monsieur : HENO Christophe

Madame le Maire ouvre la séance à 18h40 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur PTASZYK Roger est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**ORDRE DU JOUR :**

- Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2025
- Convention fourrière animale
- Assurance Statutaire
- Motion AMF
- Point projets et subventions
- Questions Divers

Madame le Maire soumet à l'approbation des Élus le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2025.

**Le procès-verbal du 22 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.**

## **I. Convention animale**

Madame le Maire présente la nouvelle Convention de Fourrière Animale (CFA) en remplacement de la précédente arrivée à son terme.

Convention pour les 3 prochaines années.

Augmentation des frais de gestion 7 jours sur 7 de la Fourrière et intégrant le coût des déplacements pour l'option B.

Après concertation, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuvent la proposition au tarif B qui inclus le transport des animaux.

## **II. Assurance statutaire**

L'assurance statutaire arrivée à son terme doit être validée avec les nouvelles propositions tarifaires :

Rappel de l'assurance statutaire pour les agents :

*Risques assurés : Décès, accident de service et maladie contractée en service, longue maladie, maladie longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire*

Après concertation, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuvent la proposition au tarif à hauteur de 5.59% avec une franchise de 15 jours.

## **III Motion AMF**

L'association des maires de France propose une motion relative au soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes. Après lecture du document, il est demandé au Conseil de bien vouloir statuer sur ladite délibération.

Après concertation, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuvent la proposition du texte.

### III. Suivi des projets et subventions

Un rappel est fait concernant tous les projets en cours.

Madame le Maire informe le Conseil que la commune a déjà reçu la subvention des travaux de voirie et plus précisément de création de parking derrière la mairie et rue des vignettes.

L'ordre de déblocage des travaux reste identique au précédent conseil.

### IV. Questions diverses

#### Pass citoyen

- Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout considérable pour l'emploi ou la formation et dans la perspective de faciliter l'insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen, la commune a signé la convention PASS PERMIS DE CONDUIRE.
- Le Conseil départemental offre une aide de 600€ en contrepartie => une contribution de 70 heures au sein de la collectivité.

1 jeune Fouloisien est déjà bénéficiaire de ce processus.

Le Secrétaire de séance

Roger PTASZYK



